

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

7 JUIN 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à huis clos sur la plateforme Zoom en raison de la COVID-19, le 7 juin 2021 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Audrey Turgeon a motivé son absence.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **20h05**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-06-01

Il est proposé par **Pierre Blouin** d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points 11.1 Entretien ménager-Poste à afficher, 11.2 Demande de remboursement – ORH, 11.3 Vote par correspondance pour l'élection du 7 novembre 2021-Électeurs non domiciliés et 11.4 Règlement sur le stationnement – Suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2021

2021-06-02

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 3 mai et du 31 mai 2021, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La séance étant à huis clos, aucune question a été reçue.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Loterie JEVI 2021

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le conseiller Marc Bégin a participé le 18 mai à une réunion de l'ORH ainsi qu'à 2 réunions de SICA le 20 mai et le 26 mai.

2021-06-03

6.1.1 Rapport du maire

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU QUE le rapport du maire soit adopté et expédié aux citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱ

2021-06-04

6.1.2 Maire suppléant

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU de nommer Lee Brazel au poste de maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3 Éolien - Orientation municipale

Le Conseil donnera suite s'il y a intérêt d'un entrepreneur.

6.1.4 17 mai 2021 Journée contre l'homophobie et la transphobie

Point d'information sur les remerciements.

2021-06-05

6.1.5 Vlog ton Haut - Place aux jeunes

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la vie dans le Haut-Saint-François durant la pandémie comporte des défis;

Il est proposé par ***Lee Brazel***

ET RÉSOLU de nommer le maire, Yann Vallières, comme porte-parole pour Vlog ton Haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱ

6.2 Correspondance MAMH

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 7 juin 2021 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Résolution pour le vote des 70 ans et plus au 7 novembre 2021

2021-06-06

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

ET de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 Bibliothèque-Suivi des prêts

Point d'information sur les statistiques des prêts à la bibliothèque.

2021-06-07

7.1.3 Bibliothèque-Embauche 2 ème bibliothécaire

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la bibliothèque est couverte par la directrice générale adjointe le mardi entre 13h et 15h;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une deuxième bibliothécaire est nécessaire pour alléger les tâches de la directrice générale adjointe;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU de publier l'offre d'emploi de bibliothécaire avec le taux horaire;

ET d'autoriser la directrice générale à faire l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱⁱ

7.1.4 FIMEAU

Point d'information sur le projet FIMEAU en attente de scénarios pour inclure la portion non subventionnée.

7.1.5 Entrée du bureau municipal-Réparation du béton

2021-06-08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est amie des aînées (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de l'entrée est reporté au prochain appel de projets PRIMADA;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que la municipalité achète le matériel nécessaire pour que les employés puissent réparer le béton à l'entrée du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{iv}

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service incendie

Aucune activité a eu lieu au mois de mai.

.

7.3 Voirie

La directrice générale Sarah Lévesque fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

2021-06-09

7.3.1 Voyage d'eau citerne-Tarif

CONSIDÉRANT QUE les coûts de traitement d'eau et que les salaires des employés augmentent;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en eau à St-Malo demande des ressources de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de modifier le tarif des voyages d'eau de la citerne à 130 \$ incluant les taxes pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et à 150 \$ incluant les taxes pour les citoyens de St-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^v

2021-06-10

7.3.2 Cellulaire-Employé voirie

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal utilise son cellulaire pour le travail;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de payer le forfait cellulaire de l'employé de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vi}

7.4 Environnement

7.5 Loisirs

7.5.1 Internet-Camping

2021-06-11

CONSIDÉRANT QUE le service internet n'est pas accessible à tous les emplacements du camping;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Tech-Nic Réseau un montant maximum de 1 906,72 \$ taxes incluses pour remédier à la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vii}

8. RÈGLEMENT

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2021-06-12

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 263 778.71 \$ en référence aux chèques nos 2021000254 à 202100324 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 27 795.74\$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 31 769.58\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE

2021-06-13

Il est proposé par *Marie-Michèle Turgeon*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIVERS

11.1 Entretien ménager – Poste à afficher

2021-06-14

CONSIDÉRANT QUE l'employé faisant l'entretien ménager ne sera pas disponible une partie de l'été;

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'afficher le poste d'entretien ménager;

ET d'autoriser la directrice générale à faire l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{viii}

11.2 Demande de remboursement ORH

2021-06-15

CONSIDÉRANT QUE 4 bacs ont été abîmés lors des cueillettes des matières résiduelles;

Il est proposé par *Marie-Michèle Turgeon*

ET RÉSOLU de payer les bacs brisés de l'ORH;

ET de modifier le règlement pour remplacer les bacs brisés par des bacs appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Vote par correspondance à l'élection du 7 novembre 2021 - Électeurs non domiciliés

2021-06-16

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Règlement sur le stationnement - Suivi

Un rappel du règlement sur le stationnement sera publié dans L'Envol.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Séance à huis clos, aucun citoyen est présent.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-06-17

Il est proposé par **Pierre Blouin**

De clore la présente séance à 20h35 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

-
- i 2021-06-09 Publié et posté à tous les citoyens
 - ii 2021-06-14 Tournage avec le maire
 - iii 2021-06-09 Publié et posté à tous les citoyens
 - iv 2021-06-08 Courriel au directeur de voirie
 - v 2021-06-09 Courriel aux directeurs de voirie et incendie
 - vi 2021-06-08 Courriel au directeur voirie
 - vii 2021-06-08 Courriel à Tech-Nic
 - viii 2021-06-09 Publié et posté à tous les citoyens